



## Les règles de conduite relatives à la navigation sur le lac O'Malley

---

Les moteurs électriques gagnent en popularité ces dernières années et connaissent également une évolution technologique rapide. Ainsi, on retrouve sur le marché des petits engins de navigation sur les plans d'eau (surfs, aérofoil, etc.) dont la vitesse peut atteindre 55 km à l'heure.

Ce phénomène inquiète plusieurs associations et résidents de petits lacs comme le nôtre. Sur le lac O'Malley notamment, la réglementation fédérale permet actuellement des engins d'une puissance allant jusqu'à 7,5 kW.

La venue de ces engins sur notre lac constituerait un risque accru pour la sécurité et la quiétude des baigneurs, des nageurs, des kayakistes et des planchistes, ainsi que pour la santé du lac. Notre lac est reconnu et apprécié pour son environnement calme, paisible et propice aux nageurs et aux embarcations non motorisées. Des efforts considérables ont également été consacrés à la santé du lac durant les dernières années.

Malgré que notre lac soit a priori moins sujet à recevoir des embarcations à haute vitesse en raison de sa superficie, l'APELO s'est montrée proactive et milite en faveur d'une réduction de la puissance des moteurs électriques permise par la réglementation.

Le 28 avril 2024, les membres en assemblée générale ont convenu à l'unanimité d'adopter les règles de conduites suivantes, que nous avons appelé :

### Les règles de conduite 7/7/7

1. Ne pas utiliser sur notre lac une embarcation avec un moteur électrique d'une puissance supérieure à **0,7 kW** ou pouvant aller à une vitesse supérieure à **7 km/h** (exception faite pour les fins des travaux requis sur le lac et autorisés par l'APELO) ;
2. Se tenir à une distance de **7 mètres** des nageurs, baigneurs ou embarcations ;
3. Circuler sur l'eau de façon à ne pas faire de vagues près du rivage.

Il est à noter que ces règles ne font pas en sorte que les embarcations actuelles des riverains et utilisées essentiellement pour la pêche ne soient plus bienvenues, puisque leur puissance se limite à 0,5 ou 0,6 kW.